



Fiche de Données de Sécurité Selon Règlement (UE) 830/2015

1721 Sodium Thiosulfate 5-hydrate

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Dénomination:

Sodium Thiosulfate 5-hydrate

Numéro d'Enregistrement REACH: 01-2119531537-38-XXXX

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange:

Pour usages de laboratoire, analyse, recherche et chimie fine.

1.3 Identification de la société ou compagnie:

PANREAC QUIMICA S.L.U.

C/Garraf 2

Polígono Pla de la Bruguera

E-08211 Castellar del Vallès

(Barcelona) Espagne

Tel. (+34) 937 489 400

e-mail: product.safety@panreac.com

1.4 Téléphone d'urgence:

Número unique d'appel téléphonique d'urgence: 112 (UE)

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange.

2.3 Autres dangers:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

3. Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Dénomination: Sodium Thiosulfate 5-hydrate

Formule: Na₂S₂O₃·5H₂O M.= 248,18 CAS [10102-17-7]

Numéro CE (EINECS): 231-867-5

Numéro d'Enregistrement REACH: 01-2119531537-38-XXXX

3.2 Mélanges

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Ne jamais donner à boire, ni provoquer des vomissements en cas de perte de connaissance.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ingestion:

En raison de l'ingestion de grandes quantités: En cas de malaise, recourir à l'assistance d'un médecin.

Inhalation:

Transporter la personne à l'air libre.

Contact avec la peau:

Laver à grande eau. Retirer les vêtements contaminés.

Yeux:

Laver à grande eau en gardant les paupières soulevées.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction:

Ceux appropriés au milieu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Incombustible.

5.3 Conseils aux pompiers:

Vêtements et chaussures adéquates.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Sans indications particulières.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Prévenir la contamination du sol, des eaux et des égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Ramasser à sec. Nettoyer les restes à grande eau.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Non applicable

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Sans indications particulières.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Récipients bien fermés.

Température de stockage recommandée: Température ambiante.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Plus de données pertinentes disponibles

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle:

Données non disponibles.

8.2 Contrôles de l'exposition

Sans indications particulières.

Protection respiratoire:

En cas de formation de poussière, utiliser un équipement respiratoire approprié.

Protection des mains:

Utiliser des gants appropriés

Protection des yeux/du visage:

Utiliser des lunettes de protection.

Mesures d'hygiène particulières:

Oter les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et après avoir terminé le travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Remplir les engagements au titre de la législation locale relative à la protection de l'environnement.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect: Solide

Couleur: blanche

Granulométrie: N/A

Odeur: Inodore.

pH: 6,0 - 8,5

Point de fusion/point de congélation: 48 °C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:

N/A

Point d'éclai:

N/A

Inflammabilité (solide, gaz):

N/A

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:

N/A

Pression de vapeur: N/A

Densité de vapeur: N/A

Densité relative: 1,69 g/ml

Solubilité: 680 g/l dans eau (20 °C)

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

N/A

Température d'auto-inflammabilité:

N/A

Température de décomposition: au-dessus de 45 °C

Viscosité cinématique: N/A

Viscosité dynamique:

N/A

9.2 Autres informations

Plus de données pertinentes disponibles

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Ne sont pas connues.

10.2 Stabilité chimique:

Ne sont pas connues.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Ne sont pas connues.

10.4 Conditions à éviter:

La production est chimiquement stable dans conditions ambiantes standard (température ambiante).

10.5 Matières incompatibles:

Nitrites. Peroxydes. (Risque d'explosion). Acides. (Il se forme Sulfoxydes).

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Dioxyde de soufre.

11. Information toxicologique

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

LD50 ipr mus : 5.600 mg/kg

Effets dangereux pour la santé:

Des données concrètes de cette substance sur les effets par overdose chez l'homme ne sont pas connues. Des caractéristiques dangereuses ne sont pas à craindre. Observer les précautions habituelles lors de la manipulation de produits chimiques.

12. Information Ecologique

12.1 Toxicité :

- **Test EC50 (mg/l):**

- **Milieu récepteur:**

Risque pour le milieu aquatique

Risque pour le milieu terrestre

- **Observations:**

12.2 Persistance et dégradabilité :

Données non disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Données non disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol :

Données non disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB :

Données non disponibles.

12.6 Autres effets néfastes:

Si les conditions adéquates de manipulation sont respectées, aucun problème écologique n'est à craindre.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Dans l'Union Européenne, des normes homogènes pour l'élimination des résidus chimiques ne sont pas établies; ceux-ci ont le caractère de résidus spéciaux, et leurs traitement et élimination sont soumis aux législations internes de chaque pays. Il faudra donc, selon le cas, contacter l'autorité compétente, ou bien les entreprises légalement autorisées pour éliminer des résidus.

2001/573/CE: Décision du Conseil du 23 juillet 2001 modifiant la décision 2000/532/CE de la Commission en ce qui concerne la liste de déchets. Directive 91/156/CEE du Conseil du 18 mars 1991 modifiant la directive 75/442/CEE relative aux déchets.

.

Conditionnements contaminés:

Les conditionnements et emballages contaminés des substances ou préparations dangereuses recevront le même traitement que les propres produits qu'ils contiennent.

Directive 94/62/CE du Parlement européen et du Conseil, du 20 décembre 1994, relative aux emballages et aux déchets d'emballages.

.

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non applicable

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4 Groupe d'emballage

Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

16. Autres informations

Autres conseils de prudence

Version et date de révision: 5 07.10.2017

Date d'édition: 07.10.2017

Par rapport à la révision précédente, des modifications se sont produites dans les paragraphes: 1,2,4,5,6,7,8,9,10,11,13,14,15

Les données consignées dans la présente Fiche de Données de Sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles, leur unique objet étant d'informer sur les aspects de sécurité, elles ne garantissent pas les propriétés et caractéristiques y mentionnées.